**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 77 (1941)

**Heft:** 39

**Heft**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 20.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

LXXVII^e ANNÉE — N° 39 8 NOVEMBRE 1941

# ÉDUCATEUR
## ET BULLETIN CORPORATIF

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Chœur mixte du Gros-de-Vaud.* — GENÈVE : U. I. P. G. : *Toujours nos salaires. — Où en sommes-nous ? — Théâtre de la Comédie.* — U. I. P. G. - DAMES : *Causerie Trottet.* — NEUCHATEL : *Assemblée générale. — Aide aux mobilisés.* — TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES. — *Bibliographie.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : AD. FERRIÈRE : *L'esprit de l'école active dans les examens de recrues.* — KURT SEELMANN (trad. ALICE DESCŒUDRES) : *Comment faire d'une classe primaire une communauté.* — GEORGES DURAND : *Une solution : l'horaire mensuel.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

## PARTIE CORPORATIVE

*VAUD*

### CHOEUR MIXTE DU GROS-DE-VAUD

Nous avions annoncé, cet été, l'existence d'un chœur mixte du corps enseignant de la région d'Echallens. C'est dans cette petite ville qu'il donnera, dimanche 9 novembre, son premier concert. Nous lui souhaitons un nombreux auditoire, qui entendra les chœurs d'« Henriette » de Doret, puis quelques chants de la Renaissance. Dirigé par notre collègue R. Mermoud, ce nouveau groupement fait preuve d'un bel enthousiasme. Il mérite l'intérêt de tout le corps enseignant qui applaudit d'avance à ses succès. A. C.

*La place manquant, la Chronique vaudoise est, aujourd'hui, réduite à sa plus simple expression. Nous nous en excusons. Réd.*

*GENÈVE*

### U. I. P. G.

### TOUJOURS NOS SALAIRES. — OU EN SOMMES-NOUS ?

L'Union du personnel de l'enseignement secondaire, l'Union des Instituteurs primaires genevois (section des dames et section des messieurs) et l'Amicale des écoles enfantines avaient chargé les présidents respectifs de nos associations corporatives d'une démarche auprès de M. le Président du Département de l'Instruction publique : les représentants du corps enseignant devaient demander à notre chef d'intervenir énergiquement pour la défense morale et matérielle du corps enseignant et avaient pour mission d'insister sur la situation spéciale des fonctionnaires de l'enseignement.

L'entrevue a eu lieu mardi 28 octobre. M. le Conseiller d'Etat Lachenal avait convié à l'entretien son collègue Perréard, délégué aux Finances.

Nous avons exposé nos doléances à MM. les représentants du Conseil d'Etat conformément au mandat que nous avions reçu.

Nous avons exposé à M. le Président Lachenal que *les critiques injustifiées et les affirmations tendancieuses* qu'on trouve quelquefois dans la presse — et qui rencontrent un certain écho dans l'opinion publique et même au Grand Conseil — créent un sentiment d'inquiétude et de malaise : nous avons demandé à M. le Président du Département d'intervenir énergiquement à chaque occasion ; M. Lachenal a reconnu le bien-fondé de notre requête et nous a promis son appui.

Nous avons ensuite précisé notre point de vue en ce qui concerne *nos salaires* et nous avons demandé :

1. *Le rétablissement des augmentations légales* (...puisqu'on veut « protéger la famille », n'empêchons pas les jeunes de créer un foyer, donnons-leur ce qui leur est dû...)

2. *L'abrogation de la loi de retenue de 1934* qui a été qualifiée « d'inique » par tout le monde, mais dont on a maintenu durant huit années les effets malheureux. Le retour à la légalité, le rétablissement des salaires sur la base de l'échelle de 1919 supprimeraient les injustices, les inégalités, l'« anarchie » dans laquelle nous nous trouvons en matière de salaires.

3. *Des allocations de vie chère* pour les salariés de l'Etat les plus prétérités et dont le traitement est encore inférieur à ce qu'on convient d'appeler le « salaire vital ».

Après une longue discussion, MM. les délégués du Conseil d'Etat nous ont fait savoir qu'ils envisageaient :

1. *Le rétablissement des augmentations légales dès l'an prochain* (en 1942, l'augmentation, maintenue tous les deux ans, sera versée : il s'agit donc de revenir à l'augmentation *annuelle* dès 1943).

2. *La restitution, dès le 1er janvier 1942, du 50 % de la retenue qui est encore opérée, pour tous les salaires inférieurs à 9300 fr.* (pour les traitements supérieurs à cette somme, le taux sera dégressif et atteindra 25 % pour les salaires les plus élevés.

3. *Le versement d'une allocation de vie chère inversement proportionnelle à l'importance du traitement.*

Ces différents aménagements coûteront à l'Etat 1 300 000 fr. et la retenue de 1934 représentait 1 800 000 fr. ; l'Etat garde donc encore un demi-million sur le salaire des fonctionnaires. M. Perréard a ajouté que l'abrogation complète de la loi de 1934, c'est-à-dire le rétablissement intégral des salaires (avec ou sans allocations de renchérissement de la vie, selon les circonstances futures) fera l'objet d'une deuxième étape qu'il envisage pour l'an prochain.

Nous obtenons donc partiellement satisfaction. Nous persistons cependant à croire que l'abrogation pure et simple de la loi de 1934 eût

été un système préférable à celui des allocations. Nous maintenons d'autre part que, s'il était impossible de rendre à chacun le 100 % de ce qui lui est encore dû, la formule « *une fraction égale pour tous* » eût été plus conforme à la justice.

A l'heure où ces lignes paraîtront, nous serons probablement en possession du tableau aux multiples colonnes établi par les services du Département des Finances pour chaque catégorie de fonctionnaires. Nous serons donc à même, à ce moment-là, de donner plus de détails qu'aujourd'hui.

De toutes manières, nous tenons à répéter à nos collègues que les comités veillent au grain et ne négligeront rien pour que la voix des instituteurs soit entendue. CH. DUCHEMIN.

## AVIS

Le Théâtre de la Comédie, vu le grand succès remporté par les « abonnements d'associations » offerts au début de la saison, émet actuellement une nouvelle série « **abonnements pour 14 spectacles** » (valables à partir du jeudi 13 novembre).

| **Prix des abonnements** | *Tarif D* | *Tarif E* |
|---|---|---|
| *Rez-de-chaussée :* | *dimanche soir ou lundi* | *mardi ou vendredi* |
| Stalle orchestre-fauteuils . . . | 36.— | 39.60 |
| Stalle de parterre . . . . . | 28.50 | 31.35 |
| Parterre . . . . . | 22.— | 24.20 |
| *Première galerie :* | | |
| Cordon . . . . . | 28.50 | 31.35 |
| Autres rangs — Loges . . . | 25.— | 27.50 |
| *Deuxième galerie :* | | |
| Cordon . . . . . | 22.— | 24.20 |
| Autres rangs . . . . . | 15.— | 16.50 |
| *Amphithéâtre :* | | |
| Premier . . . . . | 12.75 | 14.— |
| Deuxième . . . . . | 8.— | 8.80 |
| Troisième . . . . . | 6.50 | 7.15 |

Ces abonnements, à tarif très avantageux, ne pourront être obtenus que si l'U.I.P.G. réunit *un minimum de six abonnements.*

Les inscriptions sont reçues par notre caissier *Edouard Gaudin*, Servette 34 (Tél. 2 30 73). CH. DUCHEMIN.

## SECONDE CAUSERIE DE Mme TROTTET

C'est le 12 novembre que nous entendrons la suite de la causerie de Mme Trottet sur le programme de couture, à 17 heures, *Taverne de Plainpalais.*

*NEUCHATEL*

## NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

*(Fin)*

*Question des traitements.* On se lasse presque de remuer cet éternel sujet ; mais nécessité fait loi.

Le président donne d'abord connaissance des vœux formulés par les sections sur ce troisième objet de l'ordre du jour. Il présente ensuite les revendications qui seront soumises à l'examen de la Fédération et telles que le Comité central les a arrêtées dans sa séance du 17 septembre à laquelle assistaient les six suppléants dont la présence est requise, comme on sait, quand surgit le problème de notre gagne-pain. Voici ces propositions :

1. Allocation de vie chère égale à la différence entre les traitements de base de 1921 et ceux de 1935 ; soit : 360 fr. pour les instituteurs et 300 fr. pour les institutrices.

2. Suppression des trois catégories d'allocations prévues pour 1941, ce qu'implique, du reste, la première proposition.

3. Maintien de l'allocation familiale, mais fixée selon les normes du projet établi par Pro Familia.

Ces normes ont été indiquées dans une précédente chronique à laquelle nous renvoyons nos lecteurs. (*Bulletin* du 30 août.)

La Fédération a pris connaissance de nos propositions dans sa séance du 1er octobre.

S'agissant des allocations de renchérissement, elle en demande l'augmentation ; mais avec le maintien du principe suivi depuis le 1er juillet 1941, à savoir qu'elles seront doublées pour les titulaires mariés. Le chiffre de base n'était pas encore définitivement fixé au moment de notre assemblée. Il sera vraisemblablement voisin de celui proposé par la S. P. N. De ce fait, le système des catégories tombera de lui-même.

Quant aux allocations dites familiales, et qui concernent les enfants, il en sera demandé le relèvement jusqu'à un chiffre unique à déterminer, probablement 15 fr. par mois. Ici encore, c'est donc l'abandon des catégories : villes, banlieues et campagnes.

Avant la séance de la Fédération, son bureau a eu une entrevue avec M. Edgar Renaud, chef du Département des Finances. Se fondant sur divers indices d'amélioration budgétaire : diminution du chômage, rendement plus élevé des forêts et de l'impôt, nos représentants ont laissé entendre que les fonctionnaires comptaient, pour 1942, sur des allocations mieux en rapport avec le coût de la vie.

M. Renaud n'a pu faire aucune promesse. Selon ses prévisions, l'équilibre financier de l'Etat rétabli à grand'peine va être troublé à nouveau et l'on prévoit, pour 1942, un retour vers l'endettement.

Aucune discussion ne suit cet exposé et l'assemblée sanctionne par un vote unanime les décisions et démarches du Comité central.

La parole est alors donnée à M. G. Willemin. Le président de la S. P. R. nous dit sa joie de se retrouver dans la cité du Congrès de 1936. Une récente décision des deux sections genevoises lui permet d'annoncer que le Congrès de Genève renvoyé depuis 1940 aura lieu en 1942, sauf circonstances extraordinaires. Il y convie chaleureusement les Neuchâtelois.

Disons à notre distingué président toute la satisfaction de l'assemblée à l'ouïe de cette bonne nouvelle, et félicitons nos collègues genevois de leur courageuse décision.

Le président termine par quelques communications. *L'Ecolier romand* aurait besoin d'un appui encore plus effectif du corps enseignant tout entier. Il rappelle qu'il est filleul des diverses associations pédagogiques groupées sous le drapeau de la Romande.

Le G. R. E. P. bat le rappel en faveur de son Rassemblement.

La section neuchâteloise de la Société suisse des maîtres abstinents aimerait, qu'après la campagne en faveur de la famille, un effort spécial soit fait par le corps enseignant, dans le domaine de l'éducation antialcoolique.

Le président a reçu avis d'une démarche faite auprès du Conseil d'Etat par un groupe de membres du corps enseignant de la Chaux-de-Fonds affiliés à la V. P. O. D. (Fédération du personnel des services publics) tendant à établir le versement de la haute paie par douzièmes. Avant de se prononcer, le Département de l'Instruction publique consultera tous les intéressés, par voie de circulaire, sur cette innovation qui exigerait la revision de l'article 109 de la loi sur l'enseignement primaire.

Quand paraîtront ces lignes, le Grand Conseil qui se réunit au début de novembre aura statué sur la question des allocations. Si nous en croyons des informateurs compétents, il sera donné suite à une partie de nos désirs.

J.-Ed. M.

## AIDE AUX MOBILISÉS

Donnant suite à la décision prise par l'assemblée générale de la S.P.N., le 4 octobre dernier, nous avisons nos sociétaires qu'une cotisation extraordinaire de 2 fr. sera perçue très prochainement par les soins des caissiers de sections en vue de constituer un fonds destiné à compenser une partie des pertes de salaire subies par nos collègues mobilisés.

Les normes et modalités de ces compensations sont à l'étude, et il en sera fait application dans le courant de décembre. Nous aimerions, en effet, que ce premier témoignage de solidarité coïncide avec la Noël ; il n'en sera que mieux apprécié.

Mais pour arriver à chef, il est nécessaire que les réponses aux circulaires adressées aux sociétaires mobilisés rentrent dans la huitaine et que le montant de la cotisation extraordinaire parvienne au caissier central, M. Julien Rochat à La Chaux-de-Fonds, d'ici au 1er décembre.

Les présidents de sections voudront bien prendre toute mesure à cet effet. *Comité central.*

## *TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES*

*Editeur :* Commission intercantonale pour l'étude des questions scolaires.

*Vente :* Ernest Ingold et Cie, Herzogenbuchsee. — Librairie Payot, Lausanne.

**6e SÉRIE**

*Groupe :* **Histoire et culture nationales.**
*Peintre :* WILHELM KOCH, St-Gall.
Bourgeois de Stein (Saint-Gall) ; né en 1909.

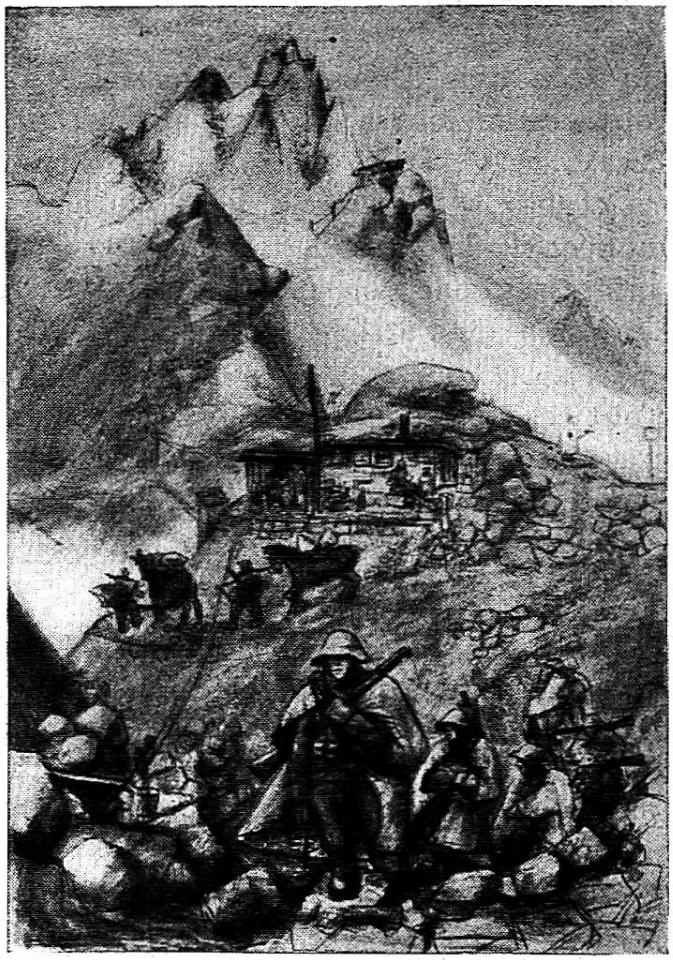

**La garde de nos frontières :**
**Mitrailleurs de montagne.**

*Groupe :* **Histoire générale** (Epoque préhistorique).
*Peintre :* ERNEST HODEL, Lucerne.
Bourgeois de Unterlangenegg (Berne) et Lucerne, né en 1881.

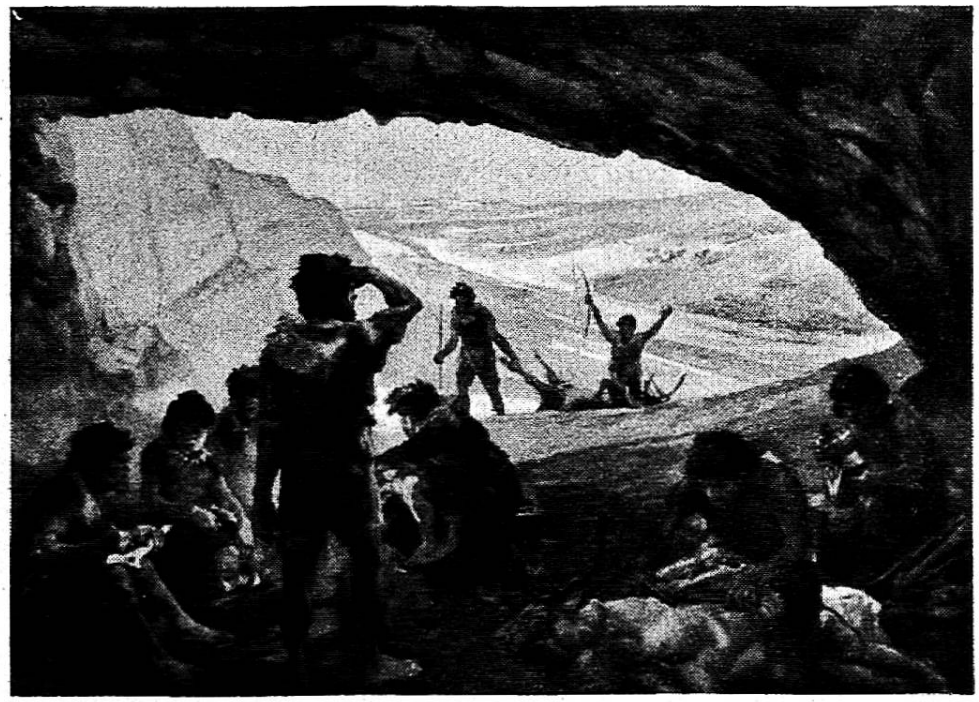

**Les hommes des cavernes.**

*Groupe :* **Paysage typique.**
*Peintre :* VICTOR SURBEK, Berne.
Bourgeois de Berthoud, né en 1885.

**Glacier (Tschierva-Roseg).**

*Groupe :* **Ouvrages techniques et industrie.**
*Peintre :* HANS ERNI, Lucerne.
Bourgeois de Lucerne, né en 1908.

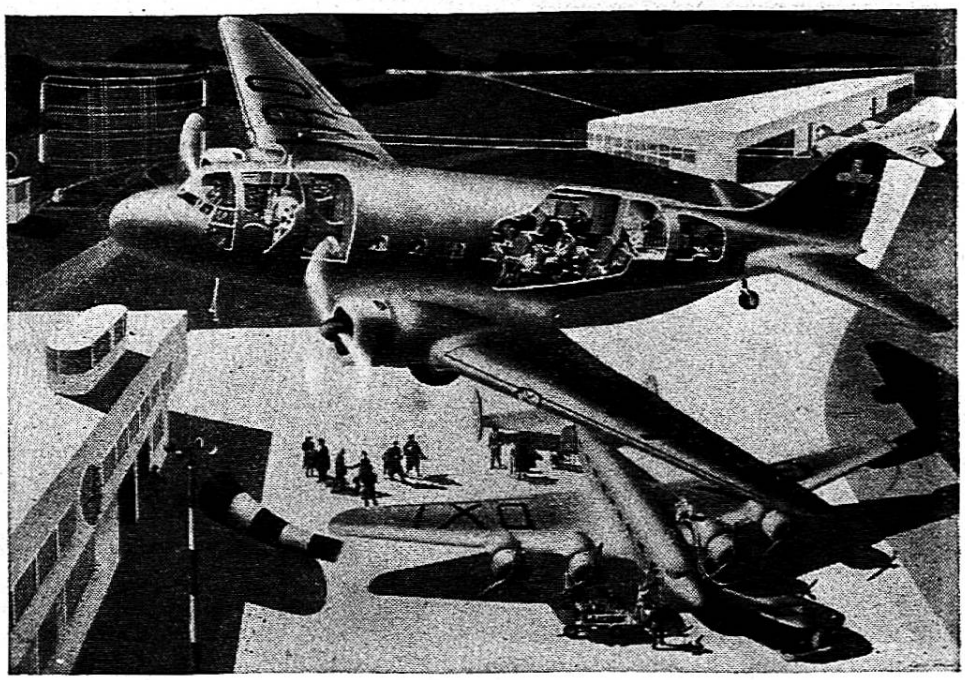

**Avions de transport.**

Prix des quatre tableaux, par abonnement : 16 francs.
Prix d'un tableau : 5 fr. 50.
32 tableaux, répartis en 10 groupes différents, sont en vente.
4 nouveaux sujets devant constituer la 7e série ont été déjà choisis.

Les écoles suisses possèdent ainsi un matériel d'enseignement intuitif de premier ordre qui a le grand avantage d'être suisse : suisse par son inspiration, suisse par sa composition et sa reproduction, dû à l'intelligente collaboration d'artistes peintres et d'éducateurs de chez nous.

## BIBLIOGRAPHIE

**Revue historique vaudoise.** Sommaire de la 5e livraison (septembre-octobre 1941) :

La société suisse de numismatique, par Dietrich Schwarz, président. — Le Trésor monétaire de Vidy, par Colin Martin. — Le mandat monétaire de 1587, par Colin Martin. — Les monnaies vaudoises frappées de 1804 à 1846, par Charles Lavanchy. — Une idylle : Rosalie de Constant et Bernardin de Saint-Pierre *(suite et fin)*, par Paul-F. Geisendorf. — Chronique. — Bibliographie.

On s'abonne à toute époque à l'Imprimerie Centrale S. A., 7, rue de Genève, Lausanne. 8 francs par an.

# PARTIE PÉDAGOGIQUE

## L'ESPRIT DE L'ÉCOLE ACTIVE DANS LES EXAMENS DE RECRUES

### II

Les examens de recrues, selon la nouvelle formule, constituent une reconnaissance implicite de la valeur de l'Ecole active, avons-nous dit en conclusion d'un premier article. Mais tout d'abord, qu'entend-on par Ecole active ? Beaucoup de jeunes n'en savent rien. Tout au plus sait-on qu'il existe chaque année, dans un canton ou dans un autre, des cours d'« école active », liés à des cours de menuiserie, de cartonnage, et autres de ce genre. Les ouvrages modernes parlant de réforme scolaire ne parlent pas d'Ecole active. On a remplacé le terme par celui d'« éducation fonctionnelle » (voir Louis Meylan : « Les Humanités et la personne » et « L'Ecole secondaire vaudoise au service du pays », 1939 et 1941). Après tout n'importe le mot, pourvu que l'idée — ce que l'idée contient de juste — fasse son chemin dans les esprits.

Pourquoi cependant cet ostracisme à l'égard d'un terme qui jouit encore d'une vogue considérable sous d'autres climats ? C'est, je pense qu'il a dévié de son sens exact. Il a dévié, on l'a vu plus haut, dans la direction du seul travail manuel au service des branches d'enseignement. Et ce n'est pas cela du tout ! Il a dévié également, comme l'ont montré M. Eugène Dévaud, de Fribourg, et bien d'autres auteurs, du côté de l'anarchie scolaire. Par opposition à l'école coercitive d'autrefois où l'arbitraire des programmes scolaires et l'autorité des maîtres s'imposaient de façon absolue, où la psychologie individuelle était ignorée, où la croissance harmonieuse de l'enfant demeurait sur le terrain des discours et de la théorie, les novateurs affirmaient — un peu témérairement — leur foi dans la spontanéité créatrice de l'enfant. Ils insistaient sur l'adjectif « créatrice » (la spontanéité destructive de la personne et de l'ordre social était donc *ipso facto* condamnée et écartée) et les pédagogues extrémistes, aussi bien autoritaires que libertaires, ne voyaient que le substantif « spontanéité », érigé en divinité intangible. « Pédagogie de la bride sur le cou » : c'est ainsi que beaucoup de gens — beaucoup trop de gens — aperçurent (de seconde ou de troisième main, il faut le reconnaître) l'« Ecole active » ! Comment s'étonner que le terme ait disparu de l'écran ? D'ailleurs les novateurs méconnus eux-mêmes ne demandent pas tant une « réparation », que la voie libre accordée aux idées justes qu'ils ont pu apporter à la suite de patientes études comparées et d'observations minutieuses faites dans les écoles où l'on a appliqué ces idées. C'est là l'essentiel et ceci leur suffit et les comble, quand c'est le cas, et là où c'est le cas.

En somme que voulait dire ce terme d'Ecole active ? Tout simplement ceci : formation de la personne, pour le service de Dieu et de l'humanité, non pas *in abstracto*, mais *hic et nunc* — ici et maintenant — comme le demandent de nos jours les manifestes de la jeunesse éclairée ; formation, donc action consentie, voulue, s'exerçant du dedans au dehors, et non action imposée, acceptée passivement, à la manière d'un vernis, du dehors au dedans ; en d'autres termes : prendre pour points de départ les énergies spirituelles centrales de l'enfant, le « centre » de sa personne en formation ; lui apprendre à « se centrer » ; à être — pour en revenir une fois de plus à Alexandre Vinet — « maître de soi », dans le but d'« être mieux le serviteur de tous ». Non pas apprendre pour retenir, mémoriser, mais apprendre pour comprendre ; cultiver non pas l'intellect, mais l'intelligence — ce qui est tout autre chose ! — cultiver non pas l'individualisme égoïste, mais la personne consciente de ses devoirs envers la société, envers l'entourage immédiat. Savoir pour pouvoir, selon le mot de Pestalozzi :

« Au savoir, il faut lier le pouvoir ; aux connaissances, le pouvoir-faire. L'instruction doit être subordonnée au but supérieur de l'éducation. » *(Lettres à Gessner.)*

Reconnaissons loyalement que sur ce point, nous sommes demeurés loin de l'idéal de notre « saint » national, en matière de pédagogie pratique.

Or, comme nous allons le voir, ces différents traits qui caractérisent l'Ecole active, nous les retrouvons dans les instructions du nouveau règlement pour les examens de recrues.

Et d'abord : prendre pour point de départ l'actualité, les préoccupations actuelles des êtres que l'on a devant soi. Ceci dans le but de faire atteindre à l'esprit les grands principes éternels que nous appelons vérité, bien, justice, ordre social nécessaire, et leur concrétisation historique et actuelle dans des lois et règles, écrites ou non. Enfin, faire saisir le lien qui existe — mais cette fois juridiquement, moralement — entre ces lois et règles et la pratique de tous les jours ; et c'est ce qu'on appelle le devoir. S'en tenir aux grands principes et aux généralités vagues des lois — entités lointaines et nébuleuses pour un jeune esprit plongé dans le monde concret, — se borner à parler raison à qui ne comprend guère encore que passion ou sentiment (passions nobles ou viles, sentiments élevés ou bas), c'est se condamner à être écouté sans être entendu ; c'est donner de la théorie à qui est féru de « réalisme », pour un peu pourrait-on dire : des pierres à qui demande du pain ; c'est être très certainement méconnu — et l'objet important de l'enseignement demeure inconnu. Car aussi bien « sçavoir par cœur n'est pas sçavoir ! »

Or les examens de recrues actuels demandent aux experts, à propos

de connaissance du pays, de partir « d'un sujet qui se rapporte à des événements contemporains, à la vie actuelle, de faire entrer dans la *discussion* des questions de géographie, d'économie sociale, d'histoire et de connaissances constitutionnelles ». Donc partir de l'actualité, des expériences sensibles, quotidiennes des jeunes gens que l'on a devant soi. Et ces expériences seront autres pour des agriculteurs de plaine ou de montagne, des ouvriers qualifiés ou des manœuvres, des commerçants et des employés citadins, des gentilshommes campagnards cavaliers experts ou des étudiants préparant des études supérieures et se destinant à telle ou telle profession dite libérale.

Second point, les principes. Tout jugement mûri suppose la formation de normes de valeurs, comme disent les philosophes, c'est-à-dire des estimations : désirable ou indésirable, agréable ou désagréable, bon ou mauvais, certain, vraisemblable, probable, peu probable, erroné. Tout jugement suppose comparaison et estimation des valeurs comparées. Or le dit règlement y insiste : « On considérera davantage le jugement et la mobilité d'esprit de la recrue examinée que sa mémoire. » Sans doute faut-il avoir appris certaines choses avant de pouvoir porter un jugement. Mais ces éléments isolés, non intégrés dans un ensemble cohérent, dans une hiérarchie de valeurs, n'ont, eux, aucune valeur. Pensez aux grains de limaille. Aucun d'eux n'est intéressant en soi. Mettez-les sur une feuille de papier avec un aimant au-dessous, et les voici qui dessinent une magnifique et double courbe, révélant aux yeux le sens du courant magnétique. Ainsi les événements de la vie n'ont de sens que par les « dynamismes » sous-jacents ; et, tout aussi bien, nos actions. Ainsi tout dépend en dernière analyse du jugement.

Troisième moment : l'avenir. Connaître, c'est avoir une vue d'ensemble sur le passé. Juger, c'est apercevoir les valeurs et y ranger les faits isolés. Agir, agir mieux, atteindre un but plus élevé avec les moyens appropriés, c'est former, c'est créer l'avenir ; sans cette solidarité voulue et réfléchie, c'est l'anarchie. Bien voir et bien juger, c'est savoir ce que l'on fait, ce que l'on fera. N'est-ce pas là l'essentiel ? Et surtout chez nous en Suisse ? Ailleurs, si l'on a affaire à des populations qui souffrent non seulement d'incompétence dans les affaires de l'Etat, mais aussi d'incapacité à acquérir ces compétences, bien : on les enrégimente, sans leur demander leur avis. C'est le régime autoritaire. Il y a des régions du globe où il est bon, où il est nécessaire, où il est indispensable, et où le libre choix des individus est impensable. Ou alors, ce serait l'anarchie pure et simple.

En instituant ces examens, en leur donnant cette base, les autorités fédérales ont pour but, d'une part de connaître les jeunes gens du pays et le niveau de leur éducation intelligente — et non purement intellectuelle — et d'autre part, sur le vu de leurs lacunes, d'orienter l'éduca-

tion publique dans le sens d'une éducation encore plus intelligente, au triple point de vue : connaître, juger, agir.

Dans un article d'ensemble sur le sujet des nouveaux examens de recrues, MM. C. Duchemin et A. Lagier l'ont noté très justement (l'*Educateur*, N° 13, 30 mars 1940, p. 201) :

« La nouvelle formule répond à une nécessité : les examens pédagogiques des recrues tels qu'ils sont conçus actuellement peuvent et doivent orienter les milieux pédagogiques et fournir à l'Etat les données nécessaires pour adapter l'enseignement aux nécessités de notre temps et surtout pour perfectionner — *dans bien des cas pour créer* (c'est eux qui soulignent) — un enseignement postscolaire. » A moins, ajouterai-je, que l'enseignement scolaire suffise, ceci par un double mouvement : dès 16 ans, préparation professionnelle croissante et préparation intellectuelle décroissante — en nombre d'heures, bien entendu, car, en matière de qualité, elle doit être sans cesse croissante : devoirs du père ou de la mère futurs, économistes privés, membres de la société, citoyens appelés à porter des jugements possédant au moins un minimum de compétence.

Les indications à recueillir par ces examens peuvent être précieuses, comme on le voit. Les décisions corrélatives incombent aux cantons. Mais l'information première sera fédérale, pour permettre des comparaisons ; et le bien final qui en résultera sera, tout aussi bien, confédéral en un mot : Suisse.

Les critères adoptés sont-ils adéquats pour porter ce jugement ? C'est ce que je me propose de dire dans un troisième et dernier article.

*(A suivre.)* AD. FERRIÈRE.

## COMMENT FAIRE D'UNE CLASSE PRIMAIRE UNE COMMUNAUTÉ *(Suite)*

Il faut aussi des moments de détente. Ainsi, en arrivant à la gymnastique, les enfants peuvent s'en donner à cœur joie, un moment ; puis ils doivent se rendre à l'appel. Entre les heures de travail, nous avons des moments de bavardage. Parfois une heure de français est consacrée à des phrases amusantes. Puis, une fois par semaine, pendant une demi-heure, les enfants font ce qu'ils veulent : dessiner, lire ou regarder des images. Puis les fêtes, avec de magnifiques programmes, préparés dans le mystère. Ou bien encore les excursions où l'on chante gaiement.

C'est ainsi que, au bout de quelques mois, le sentiment de communauté s'accroît. Les parents viennent à l'école et racontent que leurs enfants y viennent très volontiers. Le maître raconte ce qu'il peut dire d'avantageux sur eux, et l'on fixe un soir pour parler des expériences de cette vie en communauté. Ainsi naissent des réunions de parents, où ils sont initiés aux principes de l'éducation nouvelle. A leur tour,

ils font des expériences favorables. Jusque-là, ils avaient surtout pratiqué une pédagogie négative. Ils commencent à voir les choses autrement : ainsi, un mauvais calculateur est un mauvais calculateur, mais ce peut être un gentil garçon, même si, pour l'instant, il compte encore mal. Si l'on n'envisage que son inaptitude au calcul, il ne changera guère, mais si on lui témoigne de la confiance, si on le croit capable de développement, il ne va pas tarder à vous donner raison. Nous parlons avec les parents de l'éducation à la maison ; nous leur facilitons l'aveu de leurs fautes ; et ainsi croît la communauté maître-parents, qui aide à réaliser la communauté dans la classe.

Quant aux enfants difficiles, il est aisé de les repérer, qu'ils se tiennent à l'écart, ou qu'ils cherchent à attirer l'attention en faisant des sottises. Au début, nous avons prié les enfants de se grouper quatre par quatre, d'après leurs amitiés. Cet appel fait voir les enfants aimés de tous, que tous leurs camarades aimeraient comme voisins ; d'autres sont très liés à deux, mais trouvent avec peine un troisième camarade qui leur convient; enfin restent les enfants qui ne sont liés d'amitié avec personne, et qui, souvent, ne tiennent pas à se réunir entre eux. Nous les aidons à se grouper par quatre, et nous les prenons dans notre voisinage immédiat, pour les aider plus souvent que d'autres.

Ce n'est pas d'emblée que l'on peut arriver à déterminer ce qui les a rendus difficiles. Le maître, un peu au courant de la psychologie, peut bien supposer, mais il n'est pas tout de suite au clair. Pour s'orienter, il donnera les premiers temps des compositions sur : mon père, ma mère, mes frères et sœurs, — un rêve, — mes plus anciens souvenirs — ce qui me fâche — mon livre favori — une triste histoire — ce que j'aimerais devenir plus tard. Souvent, dans ces compositions, un fragment de la vie passée s'ouvre à l'instituteur. Un jeune garçon tout à fait isolé raconte : « Mon père n'a jamais eu de temps pour moi — ma mère était toujours sombre ; seulement quand il y avait des visites, elle était gaie ». Un enfant qui vit avec une mère non mariée écrit : « Mon père était un ivrogne ; il a laissé ma mère en plan... » Et parmi ses livres favoris, il cite une série de romans d'amour, qui l'ont fortement impressionné. C'était un jeune qui avait des difficultés sexuelles. Un jeune tout à fait bébé encore écrit : « Mon père et ma mère causaient ; ils entendirent crier. Ma mère regarda ce qu'il y avait : c'était la cigogne qui m'apportait ». Et, parmi les livres, c'est un conte d'Andersen, où une mère a tout sacrifié pour son enfant, qui lui tenait à cœur par-dessus tout. Il aurait aussi voulu faire jouer au maître ce rôle de mère ; il est arrivé lentement à être plus indépendant et plus courageux. Un enfant très renfermé raconte que ses parents se disputaient toujours ; même à une fête de Noël. Il lit volontiers des récits de voyage et aimerait aussi voyager (loin de ses parents). Un autre encore raconte comment son

père l'avait menacé de le battre s'il allait voir une partie de football au lieu de travailler. Il y alla quand même, en se disant que les coups passaient vite, tandis que la passionnante partie de football durait longtemps et valait bien quelques coups.

Mais il est impossible au maître de connaître à fond tous ses élèves, et l'éducation doit commencer dès le premier jour. Une bonne manière de les introduire dans la communauté, c'est de leur confier des fonctions honorifiques. Ordinairement, on les confie à un élève qui a déjà mérité : « Tu m'as fait une bonne impression ; je suis sûre que je puis te confier cette fonction ». Chez nous ce sont les faibles et les difficiles qui reçoivent ces marques de confiance. Tous les petits devoirs concernant les portes et les fenêtres, les cahiers ou les encriers à ranger, la liste des absences, porter les circulaires, etc. Chacun a ainsi sa petite part de travail. Chaque enfant, ou presque chacun, est chargé d'un travail dont bénéficie la communauté. Un écolier très faible et étourdi reçut la liste des malades à tenir à jour, puis au bout de quelque temps ce fut lui qui porta les circulaires ; ainsi il dut vaincre sa timidité naturelle. Il est important de surveiller discrètement, mais constamment, pour que tout aille bien. On put confier sans que jamais un centime ne manquât, la bourse scolaire à un enfant qui avait commis de petits larcins. Quelques camarades s'étonnèrent qu'on lui confiât la bourse où il avait parfois pris quelque chose : « Maintenant il ne le fera plus, dit le maître. Il est devenu raisonnable ; s'il voulait devenir un voleur, il continuerait, mais il a décidé de devenir mécanicien. » De temps à autre, nous jetons un coup d'œil en arrière sur toutes ces fonctions honorifiques, et nous nous réjouissons de constater comme elles sont, en général, bien remplies. C'est un encouragement pour ceux qui n'ont pas été félicités spécialement.

Il ne s'agit pas que le maître retombe dans la forme négative d'éducation trop souvent en honneur autrefois, et qu'il aille dire : « Jusqu'ici, c'est très bien allé ; pourvu qu'on ne recommence pas à mal faire ». Et c'est ce qui arrivera ; pourquoi ? le maître l'a provoqué par sa réflexion pessimiste. L'élève a senti le manque de confiance chez le maître : il n'en faut pas davantage pour le faire retomber.

Le sentiment de l'honneur est très sensible chez l'enfant, témoin ce jeune garçon qui, après une période difficile, s'était mis courageusement au travail. Sur un point, il était intraitable : il ne voulait pas cirer ses souliers, simplement pour tenir tête à son père, qui y tenait. Son maître arriva à le persuader que, maintenant qu'il avait progressé sur toute la ligne, il pouvait abandonner cette résistance : nettoyer les souliers passe pour une besogne vile ; en réalité, c'est très amusant de voir des souliers crottés devenir brillants comme un miroir. L'enfant s'y mit et réussit, jusqu'à ce qu'un beau jour, la mère fit, devant lui,

cette réflexion : « Je n'aurais jamais cru que le maître arriverait à te persuader de cirer tes souliers ». Dès cet instant, il cessa d'accomplir cette besogne : la blessure d'amour-propre était trop sensible : en réalité, ce n'était pas le maître, c'était lui-même qui avait consenti ce sacrifice.

*Verwirklichung der Gemeinschaft in der Volksschule*, par Kurt Seelmann, Schw. Erziehungs Rundschau, avril 1941.

(Traduit et résumé par ALICE DESCŒUDRES.)

## UNE SOLUTION : L'HORAIRE MENSUEL

1. Lorsqu'on a le privilège de pouvoir étudier plusieurs années de suite l'une de nos cinquièmes classes faibles on est frappé par les quatre faits suivants :

*a*) L'énorme tâche à réaliser pour la discipline et surtout pour l'application au travail ;

*b*) une anémie orthographique incroyable ;

*c*) un arriéré arithmétique considérable ;

*d*) un rendement scolaire disproportionné au labeur du maître et à l'argent fourni par les contribuables.

* * *

2. Si l'on constate que la lecture, l'orthographe, l'arithmétique et la gymnastique exigent un temps énorme mais constituent cependant les pièces maîtresses de l'école primaire, on voit surgir le dilemme suivant : Ou sacrifier l'essentiel de notre tâche propre ou diminuer le reste du programme. Pratiquement, d'ailleurs, on ne peut pas écrire quoi que ce soit sans connaître l'orthographe et c'est encore un dilemme qui arrive : Ou consacrer franchement 40 minutes quotidiennes à cette technique ingrate ou en faire en cachette dans toutes les leçons de composition, de grammaire, d'arithmétique, ou d'histoire, ce dernier procédé ayant, à mon avis, l'inconvénient majeur de courir deux lièvres à la fois.

Ainsi, fatalement, par la force des choses et de la nature humaine, serve à tant d'égards, et qui s'épanouit à la vie de l'esprit en se disciplinant par les automatismes acquis, ainsi inévitablement, l'école de 7 à 15 ans doit s'ouvrir largement à la lecture courante, à l'orthographe, à l'arithmétique et à la gymnastique.

* * *

3. Pour les branches autres que les quatre principales, il existe actuellement deux modes de faire : ou bien changer toutes les 20 ou 25 minutes de travail ou bien réserver à chacune une leçon par semaine. De fait, la méthode des 25 minutes est impraticable avec des sujets faibles et bien des indices attestent qu'elle surpasse les aptitudes moyennes de beaucoup d'écoliers. Reste alors la seconde répartition,

celle d'une leçon hebdomadaire par branche avec le gros désavantage de laisser peu de traces d'une semaine à l'autre. De là, une troisième formule qui consiste à répartir le programme non principal sur un mois entier. Ceci, en logeant par exemple dans la première quinzaine l'éducation morale, l'histoire, le dessin et la composition — la seconde partie du mois se voyant attribuer la géographie, la grammaire, la géométrie et l'initiation scientifique.

Certes, à première vue, cette solution peut étonner. A la réflexion et à la pratique, en revanche, de sérieux avantages apparaissent et je me demande si un arrangement analogue n'est pas la solution d'avenir non seulement pour l'école primaire mais encore pour tout l'enseignement secondaire. J'y reviendrai. GEORGES DURAND.

## *TEXTES LITTÉRAIRES*

### L'ORAGE

...on était en train de manger la tourte, quand tout à coup il a fait noir. On avait eu chaud tout le temps, on étouffait, et l'on avait ôté ses habits. Tout d'un coup le tonnerre a grondé. La pluie est tombée à torrents, de grosses gouttes faisaient floc dans la poussière. Il y avait une fraîcheur de cave, et aussi une odeur de poudre ; dans la rue, le ruisseau bouillait comme une lessive, puis les vitres se sont mises à grincer : il tombait de la grêle.

*L'enfant.* Fasquelle, édit. JULES VALLÈS.

## *LES LIVRES*

**Enfance**, par Hélène Champvent. Editions de la Baconnière.

Enfance... Celle de l'auteur, assurément, quant à l'acuité personnelle des impressions premières — éclairages, sons, saisons, couleurs — mais la nôtre aussi bien, et ressuscitée avec une si sensitive intensité dans la transposition poétique, le choix du moindre détail, du plus imperceptible souffle...

Pour sa « température », pour le rare degré de ferveur dont il est palpitant, pour tout l'inexprimable qui s'y trouve exprimé, grâce aux mots les plus simples certes, mais grâce à la magie enchanteresse dont l'auteur a su le charger si légèrement, ce livre rejoindra les mieux aimés de Katherine Mansfield, Alain Fournier et leurs proches.

Hélène Champvent, avec *Enfance*, a fait bien davantage œuvre de poète qu'œuvre de romancier, si passionnément vivants que soient pourtant les personnages de son livre, leur absolu poignant, leur intensité à vouloir la vie et la mort, à aimer l'une par l'autre, à parvenir à force d'inquiétude à la certitude.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE

# CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

# CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT

•

*Prêts hypothécaires et sur nantissement*
*Dépôts d'épargne*
*Emission d'obligations foncières*
*Garde et gérance de titres*
*Location de coffres-forts (Safes)*

Winterthur Accidents

Société Suisse d'Assurance contre les Accidents
à Winterthur

Bibliothèque nationale suisse,
BERNE

**Bibliothèque pour la jeunesse**

**AU BLÉ QUI LÈVE**

**La Vuachère 4 LAUSANNE**

Prêts de livres dans toute la Suisse.
RENSEIGNEMENTS GRATUITS

**Instituteurs, institutrices ! Notre matériel de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves !**

***Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour :***

**le calcul**
**l'école active**
**le travail manuel**

**WILH. SCHWEIZER & Co. WINTERTHUR**

**POUR TOUT**

**ce qui concerne la publicité dans l'Educateur et le Bulletin Corporatif, s'adresser à la S.A.**

**PUBLICITAS**

**Rue Pichard, 13 Lausanne**

Editeurs responsables : C. Grec et A. Rudhardt.

LAUSANNE, 15 novembre 1941 LXXVIIe ANNÉE – N° 40

DIEU – HUMANITÉ – PATRIE

# ÉDUCATEUR

ET

# BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 – Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.–. ÉTRANGER : FR. 11.–.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

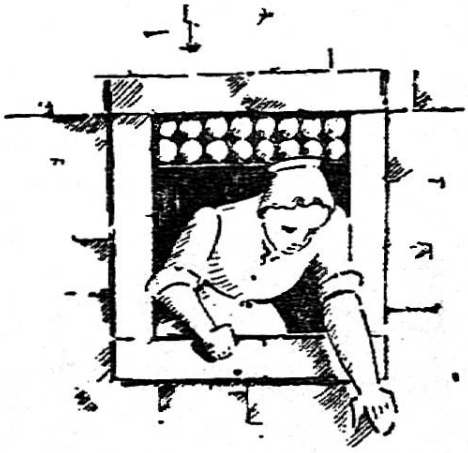

# Auberge à la Mère Royaume

SPÉCIALITÉS GENEVOISES

Genève

9, rue des Corps-Saints - Téléphone 2 26 02

# Comptoir des Tissus

GENÈVE ✶ LAUSANNE ✶ VEVEY

**MAISON GENEVOISE D'OPTIQUE**

FONDÉE EN 1800

Boussoles Büchi et Bézard - Jumelles Kern et Zeiss
Compas Kern - Spéc. lunetterie soignée

**G. CHOITEL**

OPTICIEN DIPLOMÉ

**Corraterie, 22** **GENÈVE** **Tél. 4 07 81**

**Empaillage** de tous les animaux pour écoles

Fabrication et vente de **Fourrures**

Chamoisage de peaux

**Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15**

**Instituteurs ! Institutrices !** Pour bien préparer les fêtes de Noël, procurez-vous sans retard le charmant recueil de Vio Martin et Jean Huguenin :

# VOICI NOËL

contenant de nombreux monologues, poésies. saynètes, compliments, contes, etc., à l'usage des enfants, petits et grands, garçons et filles. Nouvelle édition.

**Un petit livre utile et indispensable.** **(Beau volume sous couverture couleurs, Fr. 2.—.)**

En vente dans toutes les librairies et aux
**ÉDITIONS DES NOUVEAUX CAHIERS, LA CHAUX-DE-FONDS.**

Envois par retour. Une carte suffit.